



Tramway T1

Le Maire Laurent Rivoire attaque au Tribunal Administratif la délibération du Conseil Général de Seine Saint Denis portant sur l'intérêt général du prolongement du T1 par la rue Jean Jaurès

Autorisé par le Conseil municipal du 27 juin 2013 à défendre la position de la Ville de Noisy-le-Sec, Laurent Rivoire, Maire de Noisy-le-Sec, attaque au Tribunal Administratif la délibération de la Commission permanente du Conseil général du 21 novembre dernier, par laquelle le Département déclare l'intérêt général du projet de passage du tramway T1 par la rue Jean Jaurès.

Illégalité de la délibération dans sa forme, défaut d'informations des élus, rapport négatif des pompiers sur le passage du T1 en ce qui concerne la sécurité des Noiséens, insincérité et absence d'objectivité du rapport de la commission d'enquête, impact négatif du projet sur la santé avec l'augmentation de la pollution dans Noisy-le-Sec, report des circulations non étudié : la délibération du Conseil général est en tout point entachée d'illégalité estime Laurent Rivoire.

Plus que jamais, Laurent Rivoire et son équipe poursuivent la lutte POUR que le T1 passe à Noisy-le-Sec par la plaine Ouest où la ville va se développer et CONTRE le passage irresponsable par la rue Jean Jaurès.

Noisy-le-Sec, le 28 janvier 2014